**Appel à Candidatures**

**Accompagnement à la diffusion dans le cadre de l’opération**

**" Hauts de France en Avignon 2023"**

**I-Préambule**

Le Festival d’Avignon se déroule chaque année au mois de juillet sur une période de 3 semaines. Il constitue un rendez-vous public et professionnel incontournable pour le secteur du spectacle vivant. Ce festival très médiatique, que ce soit au travers de la sélection officielle, qu’au sein du « OFF d’ Avignon», contribue à la diffusion des spectacles et à la visibilité des équipes artistiques hors de leur région d’origine : nombreux sont les responsables culturels, programmateurs et directeurs de lieux à y faire des repérages pour leurs saisons à venir. De multiples rencontres professionnelles permettent également aux compagnies d’échanger sur leurs pratiques et de s’inscrire dans des réseaux nationaux et internationaux.

Action de soutien à la création et à la diffusion, l’opération " Hauts-de-France en Avignon " vise à :

* Soutenir la diffusion des spectacles produits en région, en leur permettant de se confronter au regard de nombreux professionnels et de s’inscrire dans de nouveaux réseaux de diffusion ;
* Promouvoir les rencontres entre professionnels
* Promouvoir la richesse de la création régionale à l’échelle nationale et internationale et ainsi participer au rayonnement des Hauts-de-France comme « terre de création artistique »

L’opération s’articule ainsi autour de l’accompagnement d’une sélection de spectacles produits en région, afin que ceux-ci puissent être présentés au sein de lieux emblématiques et référencés du festival OFF.

**II- L’opération « Hauts-de-France en Avignon »**

1. Les spectacles accompagnés

Le spectacle accompagné pourra concerner l’ensemble des disciplines artistiques du spectacle vivant.

Il pourra s’agir soit :

* d’une création récente (créée dans les trois dernières années) et susceptible de pouvoir tourner ;
* d’un spectacle en cours de production au moment de la candidature pouvant justifier de temps de visibilité ouverts aux professionnels courant 2022 et justifiant d’un accompagnement par au moins une structure de diffusion professionnelle de la région.

Afin d’être éligible, le spectacle devra être produit par une équipe artistique professionnelle détentrice d’une licence d’entrepreneur de spectacle en cours de validité et pouvant justifier d’une implantation et d’une activité régulière en région Hauts-de-France.

Le spectacle ne devra pas avoir déjà été accompagné par la Région dans le cadre de l’opération « Hauts-de-France en Avignon ».

1. Le volet « Emergence »

Attentive à l’encouragement de l’émergence et de la jeune création, la Région propose, au sein de l’opération « Hauts-de-France en Avignon », un volet spécifique dédié au soutien de spectacles produits par de jeunes équipes des Hauts-de-France. Pourra ainsi intégrer le volet émergence toute équipe ayant produit **jusque 3 spectacles** dans un cadre professionnel.

La Région leur réservera une place privilégiée au sein de la sélection, et veillera à favoriser la mise en œuvre d’initiatives et de démarches d’accompagnements adaptées, notamment en matière de mise en réseau.

1. La recherche d’un partenariat privilégié avec plusieurs scènes référencées du festival OFF

Dans le cadre de l’opération « Hauts-de-France en Avignon », la Région entend favoriser, pour les spectacles accompagnés, une visibilité auprès des professionnels. En ce sens, un dialogue sera recherché avec plusieurs lieux du OFF identifiés, de par leurs spécificités et leur qualité de programmation, autour des projets artistiques retenus dans le cadre de la sélection.

N.B : Bien que la Région soit attentive à nouer un dialogue constructif avec plusieurs lieux du OFF, elle ne saurait se substituer à la compagnie dans le cadre de la recherche d’un créneau de programmation et de la négociation autour de celui-ci.

Néanmoins, considérant le calendrier de constitution de la sélection « Hauts-de-France en Avignon », il ne sera pas exigé de la compagnie, au moment de la candidature, la confirmation du lieu de programmation du spectacle. L’équipe artistique devra toutefois justifier à minima de prises de contacts avec un ou plusieurs lieux (devis ou échanges de mail ou courrier avec un lieu du OFF) ; et devra, en cas de sélection, confirmer l’accord du lieu de programmation au plus tard dans le courant du premier trimestre 2023.

**III- Mise en œuvre de l’opération « Hauts-de-France en Avignon »**

1. La constitution de la sélection « Hauts-de-France en Avignon »

La candidature sera étudiée, sur la base du projet artistique, en concertation avec le comité consultatif « Hauts-de-France en Avignon »[[1]](#footnote-1) selon les éléments suivants :

- **la qualité artistique** et la **cohérence** globale de la proposition

- **la pertinence de la présentation du spectacle concerné** au festival OFF d’Avignon

**- l’opportunité d’une présence de la compagnie au festival OFF d’Avignon** au regard de son stade de développement et/ou de sa stabilité financière

- **la capacité de l’équipe artistique à mettre en œuvre une stratégie de diffusion** pendant et en dehors du festival

- **la faisabilité financière et technique du projet**

Dans le cadre de la constitution de cette sélection, une attention sera par ailleurs apportée :

* au renouvellement des équipes artistiques accompagnées dans le cadre l’opération
* à la diversité des esthétiques et écritures représentées
* au respect de la parité femme/homme et à un relatif équilibre territorial

Les spectacles composant la sélection « Hauts-de-France en Avignon », ainsi que le montant de l’accompagnement à chaque spectacle feront ensuite l’objet d’une délibération de la part de l’Assemblée Régionale.

1. L’accompagnement de la Région
2. **Un accompagnement financier total plafonné à 28 000 euros et articulé autour de deux volets:**

* Un soutien aux coûts salariaux, techniques et logistiques liés à la diffusion du spectacle en Avignon. Ce financement pourra représenter au maximum 35% des dépenses éligibles.
* Un financement forfaitaire à la location du créneau, plafonné à 18 000 euros.

1. **La mise en œuvre d’un plan de communication et de relation presse** dédié.
2. **L’association aux différentes actions de visibilité, d’ingénierie et/ou de mise en réseau professionnels** organisés dans le cadre de l’opération « Hauts-de-France en Avignon ».
3. **La mise à disposition d’un espace de travail** connecté et équipé pendant la durée du festival.
4. Les engagements des équipes artistiques

Les équipes artistiques inscrites dans l’opération s’engageront à :

* Assurer des représentations régulières sur la durée du festival OFF (3 semaines),
* Respecter les règles fiscales et sociales liées à l’intermittence, ainsi que les engagements pris avec les lieux d’accueil.
* Spécifier le soutien de la Région dans ses différents outils de communication et dans ses relations avec la presse.
* Participer à la bonne mise en œuvre de l’opération « Hauts-de-France en Avignon ».
* Participer à la logistique et l’organisation générale de l’opération (réunions préparatoires et de bilan, conférences de presse…).

4. Modalités de paiement

Les modalités de paiement de l’aide accordée aux compagnies sélectionnées seront définies dans une convention financière.

**IV- Modalités de candidature**

Les candidatures devront être déposées via le formulaire dédié (FAVI23) à remplir sur la plateforme en ligne <https://aides.hautsdefrance.fr>

Elles devront obligatoirement comporter:

* Un dossier artistique du spectacle
* le budget prévisionnel global de l’opération selon le modèle-type fourni
* la fiche technique du spectacle,
* le descriptif de l’équipe artistique et technique,
* le descriptif du plan de diffusion du spectacle.

**Date limite de candidature: 30 octobre 2022**

***Attention : Les candidatures non déposées sur la plateforme ou transmises après cette date seront déclarées irrecevables.***

**V- Accompagnement au montage de dossier**

Les équipes artistiques souhaitant déposer un dossier de candidature sont invitées à se rapprocher, en amont de tout dépôt, de leurs interlocuteurs privilégiés au sein du service Spectacle Vivant, à savoir :

* ***Pour le théâtre / théâtre musical:***

Equipes du « versant nord » : Franck Hovelaque – [franck.hovelaque@hautsdefrance.fr](mailto:franck.hovelaque@hautsdefrance.fr)

Equipes du « versant sud » : Marjorie Corniquet – [marjorie.corniquet@hautsdefrance.fr](mailto:marjorie.corniquet@hautsdefrance.fr)

* ***Pour la danse et les marionnettes***: Christine Crépin – [christine.crepin@hautsdefrance.fr](mailto:christine.crepin@hautsdefrance.fr)
* ***Pour le cirque et les arts de la rue :*** Emilie Freysz - [emilie.freysz@hautsdefrance.fr](mailto:emilie.freysz@hautsdefrance.fr)
* ***Pour le Jeune Public :*** Laurence Petit – [laurence.petit@hautsdefrance.fr](mailto:laurence.petit@hautsdefrance.fr)

Le service Spectacle Vivant peut être contacté au 03.74.27.28.43/ 27

1. Comité constitué de professionnels du spectacle vivant en région, dont la liste est à télécharger sur le site Internet de la Région. [↑](#footnote-ref-1)